

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 08 décembre 2025

**Date convocation : le 27 Octobre 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : **6**

Présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Marcel HECQUET, et Mmes Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET

Absents : Mme Catherine TAVARES, MM. Sébastien CARRARA, Christophe DEMANGEOT, Rachid KALAI

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Muriel DOUBET

23-2025 AFFECTATION DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET 2026

La commune de Bienville se compose d'un budget principal. Jusqu'à l'adoption du budget 2026, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente. (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette). Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, la Maire est autorisé à mandater à hauteur d'un douzième par mois.

Crédits inscrits pour l'exercice 2025 (comptes 20 et 21)	158 283.48€
25% des crédits 2025, soit	39 570.87€

<u>Affectation 2026</u>	
2152 : Installation de voirie	20 000€
2131 : Construction bâtiments publics	10 000 €
2157 : Matériel et outillage technique	9570.87 €
<b>Total</b>	<b>39 570.87€</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à

DÉCIDE d'accepter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire Adjoint et d'affecter 25% des crédits de 2025 sur les différents articles cités précédemment pour le budget 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.  
Le Maire, Patrick LEROUX

